

Affectation de la taxe cantonale sur l'électricité

Pour répondre aux enjeux climatiques, le Canton a adopté en 2019 une nouvelle Conception cantonale de l'énergie (CoCEn). Elle a pour objectifs, à l'horizon 2050, de réduire la consommation d'énergie par habitant de près de 60% sans toucher au confort et à la prospérité, et de couvrir 50% des besoins énergétiques du canton par des ressources renouvelables.

Ainsi, afin de mettre en œuvre la Conception cantonale de l'énergie, le Grand Conseil a, en janvier 2020, alloué des moyens financiers en faveur des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, sous la forme d'une augmentation de la taxe sur l'électricité. Cette augmentation est entrée en vigueur en janvier 2021, faisant passer la taxe cantonale sur l'électricité de 0,18 à 0,60 cts/kWh. Elle permet ainsi d'alimenter le Fonds pour l'énergie de près de 24 millions par an.

De plus, en 2021, la Confédération a contribué à hauteur de 37.2 millions de francs au Programme bâtiments. Les charges et produits 2021 du Fonds pour l'énergie sont présentées ci-dessous :

Compte de résultat du fonds pour l'énergie – exercice 2021

[en millions de francs]	Recettes	Dépenses
Recettes		
Contributions fédérales pour le Programme Bâtiments 2021	37.2	
<i>Montant à redistribuer sous forme de subventions</i>	35.4	
<i>Montant destiné à la gestion du Programme bâtiment</i>	1.8	
Taxe sur l'électricité	23.5	
Autres produits	0.2	
Dépenses		
Subventions - Programmes Bâtiments		50.5
<i>Isolation thermique des bâtiments existants</i>		28
<i>Performance énergétique des nouveaux bâtiments</i>		12.1
<i>Installations techniques des bâtiments (remplacement chauffage, ventilation, solaire thermique)</i>		8.9
<i>Audits énergétiques</i>		1.5
Subventions - Programme "100 millions"		1.2
Subventions - Autres projets énergétiques		1.0
Frais de gestion		5.1
Total des Recettes et Dépenses	60.9	57.8
Versement au capital du Fonds pour l'énergie		3.1
Total	60.90	60.90

L'ensemble de ces moyens a été mis à disposition de la population vaudoise, que ce soit les particuliers, les entreprises et les communes, sous la forme de subventions encourageant l'efficacité énergétique et la production d'énergie renouvelable: isolation des bâtiments et remplacement des installations de chauffage, bornes de recharge, audits énergétiques et soutien à des projets d'efficacité énergétique dans les entreprises, installations solaires thermiques, soutien aux études pour l'éclairage public, entre autres. D'autres mesures prévues dans le cadre de la CoCEn seront déployées à partir de 2022.

La répartition des recettes et dépenses en 2021 se présentent donc comme suit :

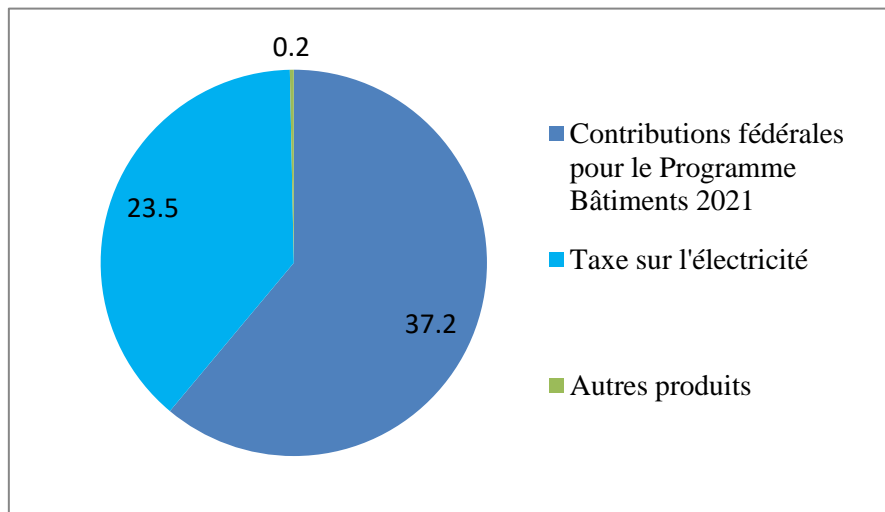


Figure 1 : Répartition des recettes 2021 du Fonds pour l'énergie [MCHF]

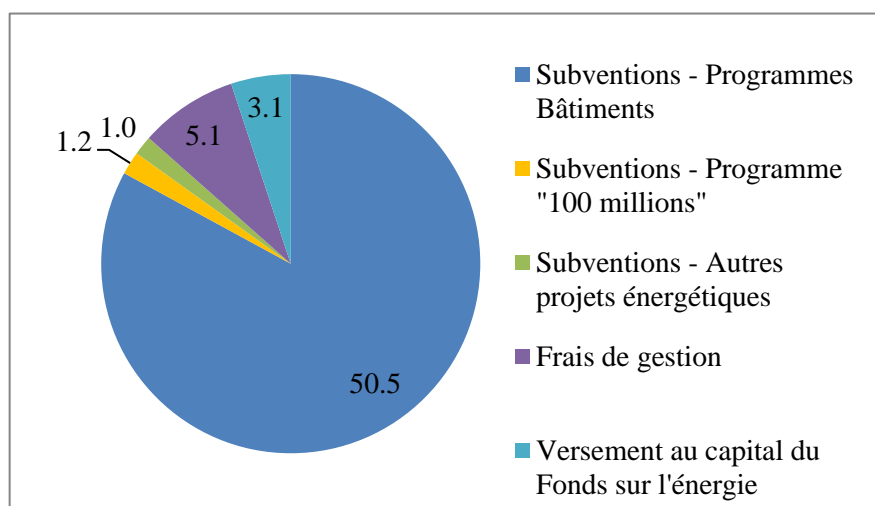


Figure 2 : Répartitions des dépenses 2021 du Fonds pour l'énergie [MCHF]

De plus, il est à relever, que par un effet de levier, les 52.7 millions de francs de subventions accordés en 2021 ont agi comme un important soutien à l'environnement économique vaudois. Ils ont en effet généré des investissements estimés à près de 180 millions de francs, créant et maintenant des emplois en particulier dans le secteur de la construction.

Finalement, relevons encore que les moyens alloués contribuent de manière significative aux objectifs de réduction des émissions de CO2 fixé dans le Plan climat vaudois adopté en 2020.